

Italie: les déclarations d'impôts visibles en ligne

Panique et... surtout polémique en Italie : pendant quelques heures, les déclarations d'impôts des contribuables (2006) étaient librement accessibles en ligne, sur le site du service des impôts. Manque de chance pour les indiscrets, les serveurs n'ont pas tenu le coup.

C'est ce que rapporte la presse nationale du 30 avril, qui s'est émue de cette soudaine transparence de l'administration.

Durant plusieurs heures, donc, tout internaute a pu consulter les déclarations de son voisin, des hommes politiques, des patrons... Ce que les Italiens ne se sont pas privés de faire : très rapidement, les serveurs ont été saturés et sont tombés, sous l'afflux des requêtes des internautes. Le temps a été néanmoins suffisant pour que les montants des revenus déclarés par des personnalités publiques soient relayés sur le Web et dans la presse.

Polémiques et intérêts

L'autorité garante de la vie privée, la cousine transalpine de la Cnil, a rapidement mis le holà à l'opération, niant du même coup avoir donné son feu vert.

Les services de l'état soutiennent pourtant avoir obtenu son autorisation.

Le vice-ministre de l'économie, Vincenzo Visco a déclaré qu'il ne voyait pas « où était le problème. C'est un élément de transparence, de démocratie. Cela existe dans le monde entier, il suffit de regarder n'importe quel feuilleton américain ».

Pendant ce temps, les polémiques ont éclaté, divisant le monde politique et affolant associations de consommateurs et citoyens. Le blogueur comique Beppe Grillo, par exemple, grand promoteur de la liberté sur Internet, s'est indigné, soulignant le risque de diffuser des informations susceptibles d'intéresser les organisations criminelles. Le montant de sa propre déclaration d'impôt- plutôt rondelette- a été largement diffusé sur le web. Et la Codacons, qui regroupe des associations de défense de consommateurs, a déclaré qu'elle allait proposer une lettre type à télécharger sur son site. Objectif : demander 1.000 euros de dommages et intérêts à l'Etat, pour violation de la vie privée. La polémique ne fait que commencer.